



Le FIVA est un établissement public national à caractère administratif, créé par la loi de financement de la sécurité sociale du 23 décembre 2000 et le décret du 23 octobre 2001. Il a pour mission d'indemniser les victimes de l'amiante. L'établissement est placé sous la tutelle des ministres chargés de la Sécurité Sociale et du Budget.

Bagnolet, le 02/09/2019

### OFFRE D'EMPLOI

Poste	<b>MEDECIN CONSEIL COORDINATEUR (F/H)</b>
Type de contrat :	Selon statut : <ul style="list-style-type: none"><li>• Détachement de la fonction publique,</li><li>• Mise à disposition de la fonction publique ou sécurité sociale</li><li>• Contractuel de droit public</li></ul>
Localisation	36 avenue du Général de Gaulle à Bagnolet (93175) – M° Gallieni, ligne 3
Prise de fonction	Poste vacant

#### **DESCRIPTION DU POSTE A POURVOIR :**

**Le médecin conseil coordonnateur est chargé des missions suivantes, dans le cadre général du contrat d'objectifs et de performance (COP) :**

- 1) Mettre en place une stratégie pour le pôle médical et la valorisation de l'expertise médicale du FIVA**
  - Elaboration / définition des orientations et objectifs stratégiques et opérationnels du service médical,
  - Valoriser l'expertise médicale du Fiva en lien avec les partenaires institutionnels et scientifiques.
  - Veiller à la cohérence des avis de la CECEA avec la politique indemnitaire du fonds
- 2) Management des activités du service médical**
  - Coordonner les vacations des médecins conseils internes du FIVA en fonction du flux de dossiers entrants
  - Accroître la collaboration avec les autres services impliqués dans le processus d'indemnisation (service indemnisation, services contentieux)
  - Evaluer et contrôler les activités du service médical,
  - Manager les équipes internes, CECEA comprise
- 3) Expertise / évaluation des pièces médicales des dossiers d'indemnisation :**
  - Analyse et évaluation des dossiers et mise en application du barème médical du FIVA,
  - Rédaction des conclusions médicales dans le cadre des contentieux,
- 4) Représentation médicale du FIVA aux expertises judiciaires dans lesquelles le Fonds est partie prenante**
  - Défense, lors des déplacements, de la position du FIVA devant l'expert judiciaire nommé par la Cour d'appel,
  - Analyse des rapports d'expertise.
- 5) Développement et animation du réseau d'experts médicaux externes :**
  - Développer et animer le réseau des experts médicaux externes
  - Recueil et analyse de toute information utile au service médical et aux partenaires du FIVA.



**6) Participation aux travaux d'études et d'analyses et à toutes manifestations à destination de professionnels de santé auxquelles le FIVA est convié :**

- Contribution aux rapports et bilans d'activité de l'établissement,
- Participation à des études ou analyses spécifiques,
- Préparation d'interventions diverses (colloques, rencontres, formations ou toute autre manifestation permettant de faire connaître le FIVA et mieux comprendre son fonctionnement...),
- Participation à des groupes de travail créés à la demande du Conseil d'administration,
- Veille sur les évolutions médico-légales et médicales en matière de prise en charge des maladies professionnelles
- Formalisation des procédures appliquées par le service médical ainsi que des liaisons avec les autres services
- Echanges avec les experts nommés au titre de la CECEA.

**Relations fonctionnelles :**

Le médecin conseil coordonnateur est en relation étroite avec les responsables de service et les agents en charge du traitement des dossiers d'indemnisation et de contentieux.

**PROFIL RECHERCHE :**

**Formation / Expérience professionnelle :**

- Docteur en médecine,
- Compétence en pneumologie validée, à défaut, compétence en pathologies professionnelles
- Connaissances en droit de la Sécurité Sociale et en contentieux médico-légal.-
- Une expérience de médecin ayant exercé des fonctions de chef de service est privilégiée.
- Connaissance de la réglementation relative aux accidents du travail et maladies professionnelles
- Maîtrise de la rédaction de documents de nature médico-légale,
- Une expérience de la pratique de la réparation intégrale des dommages corporels constitue un prérequis

**Qualités/ Aptitudes**

- Capacités managériales confirmées
- Aptitude confirmée au travail en équipe pluridisciplinaire et sens de l'écoute et de la décision.
- Capacités rédactionnelles,
- Sens de la rigueur.

**CANDIDATURE**

**Les candidats peuvent solliciter un contact auprès de Madame Pascale ROMENTEAU, Directrice du FIVA ([pascale.romenteau@fiva.fr](mailto:pascale.romenteau@fiva.fr)) en contactant le 01 49 93 89 52.**

**Candidature :**

**Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation sont adressées à :**

**Par courrier :**

Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante  
Mme Pascale Romenteau, directrice du Fiva  
36 Avenue du Général de Gaulle  
93175 Bagnolet Cedex

**Ou par mail à : [recrutement@fiva.fr](mailto:recrutement@fiva.fr)**